



LA SOLARISATION

RÉSUMÉ

La solarisation offre des possibilités très intéressantes pour les producteurs bio. Ses deux effets principaux sont :

- la destruction des graines d'adventices dans le sol,
- l'assainissement du sol par diminution des pathogènes tel que Sclérotinia, Rhizoctonia, Corky Root...

De plus, la solarisation entraîne une augmentation des éléments en solution dans le sol qui permet de limiter, ou dans certains cas, de faire l'impasse sur la fertilisation de la culture suivante. Tous ces effets entraînent une augmentation du **rendement** et de la **qualité** de la production. Cette technique sera à réserver aux parcelles présentant des problèmes de sol importants, et à celles devant recevoir une culture difficile à désherber (semis direct).

La période de mise en place est du **10 juin au 12 juillet** en plein champ et du **10 juin au 31 juillet** sous abri.

Les bâches seront laissées en place au minimum **60 jours** en plein champ et **45 jours** sous abri.

Consulter la météo pour caler la mise en place des bâches qui doit être suivie de **3 jours ensoleillés** pour éviter la levée des herbes sous le paillage.

1. Préparer le sol comme pour la mise en place d'une culture.

- Travail profond + état de surface soigné.

2. Arroser copieusement jusqu'à la capacité au champ. C'est l'eau du sol qui permet la transmission de la chaleur en profondeur. Vérifier que l'humidité a atteint les 40 premiers cm du sol.

3. Poser le paillage

Sous abri, la largeur des bâches sera égale à la largeur du tunnel ou de la chapelle + 50cm. Elles seront maintenues tendues par des agrafes en fil de fer ou des mottes de terre. Attention, laisser quelques écarteurs ouverts afin d'éviter une trop forte augmentation de la température, ce qui endommagerait les rampes d'aspersion en PVC.

En plein champ, pour des raisons de tenue au vent, ne pas dépasser 6 à 7 m de largeur. Veiller à enterrer très soigneusement les bords des bâches et à bien les tendre. On pourra poser les bâches par planche pour les parcelles exposées au vent ou bien en **continu** (demander la technique), afin d'éviter des bandes non solarisées entre les bâches.



Dans les P.O., certains distributeurs mettent à la disposition des producteurs des pailleuses permettant la **pose mécanique** de bandes de 3,50m de largeur. L'intérêt de la pose mécanique réside dans le fait que ce chantier pourra être réalisé même en période ventée. Par contre, cette méthode laissera une bande de sol non désinfectée (0,3m) entre chaque bande paillée. De plus l'humidité et le type de sol devront permettre le passage du tracteur pour la pose.

Utilisez un **film spécial solarisation** (transparent et incolore, traité anti-UV, résistant à 700 heures d'ensoleillement) d'épaisseur : 40 à 60 microns. Différentes largeurs sont disponibles : 4,5m ; 5,5m ; 6,5m ; 7,5m et 8,5m.

4. Ne débâcher qu'avant la plantation de la culture suivante pour maintenir la structure du sol, réaliser une reprise du sol uniquement en surface et vérifier le niveau d'azote de la solution du sol.

